

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an Deux Mil Six, le 29 septembre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Heugnes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de

M. Bernard GARNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2006

PRESENTS : Messieurs GARNIER TIXIER LAY RABIER DEPOND,
Mesdames CHARLOTON, DENISOT et LABECOT

ABSENTS excusés : Messieurs DIOT et REYBOZ.

Madame CHARLOTON Nathalie a été élue secrétaire de séance.

OBJET: **Projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Messieurs GERBAUD et PINTON en date du 5 septembre 2006, lesquels font part de leur opposition à la création de la ligne TGV Limoges-Poitiers.

En s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionales et départementales de Commerce et de l'Industrie, l'Indre a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Or, la création éventuelle d'une ligne Limoges-Poitiers affaiblirait considérablement cette position et risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire. Elle comporte enfin plusieurs incohérences :

- en termes d'aménagement du territoire, c'est laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre (Indre, Allier, Creuse, Loir-et-Cher, Loiret) soit une population de près d'1,8 million d'habitants.
- les besoins de financement pour l'aménagement d'une LGV Limoges-Poitiers sont aujourd'hui estimés à plus d'1,3 milliard d'euros, à comparer aux 340 millions d'euros prévus pour l'amélioration de la ligne Limoges-Paris par le centre.

24 OCT. 2006

Cabinet

ARRIVÉE
CPDP

14 NOV. 2006

N°

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

POUR COPIE CONFORME. HEUGNES, le 7 octobre 2006

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publié ou notifié le :

7 octobre 2006

Le Maire,



Transmis au contrôle de légalité le 2 octobre 2006

Le Maire,



Reçu à la Préfecture

le 10 OCT. 2006



①